



Rendement des émissions de polluants atmosphériques du parc de véhicules routiers de l'année de modèle 2017

Relativement au Règlement sur les émissions des
véhicules routiers et de leurs moteurs pris en
application de la Loi canadienne sur la protection
de l'environnement (1999)



Avis

Les renseignements figurant dans le présent rapport ont été compilés à partir des données soumises à Environnement et Changement climatique Canada conformément au *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Les renseignements présentés ici font l'objet de constantes vérifications.

No de cat. : En81-10F-PDF
ISSN : 1927-2456

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photo de couverture : © GettyImages.ca
Photos intérieures : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iii
SOMMAIRE	1
1. OBJET	2
2. LE RÈGLEMENT	2
3.1. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE NO _x	5
4. RAPPORTS DE NIVEAU 3 POUR L'ANNÉE DE MODÈLE 2017	6
4.1. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE GONM + NO _x	8
4.1.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 120 000 milles.....	9
4.1.2. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 150 000 milles.....	10
4.1.3. Camionnettes légères de type 2, camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers	12
4.1.4. Points d'action précoce	13
4.1.5. Rendement global des parcs canadiens	13
4.2. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE HCNM FROIDS	14
4.2.1. Véhicules légers et camionnettes légères.....	15
4.2.2. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers.....	15
4.3. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS D'EVAP.....	16
4.3.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1	16
4.3.2. Camionnettes légères de type 2	17
4.4. RÉDUCTION PROGRESSIVE DES ÉMISSIONS DE PARTICULES ET D'EVAP	17
5. CONCLUSIONS.....	17

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Moyennes et normes de NO _x applicables aux véhicules des années de modèles 2004 à 2016.	3
Figure 2. Moyennes et normes de GONM + NO _x des parcs.	14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Normes d'émissions d'échappement (g/mi) par série de niveau 2 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.	5
Tableau 2. Portée des rapports d'entreprise (niveau 2).....	5
Tableau 3. Distribution des véhicules selon la norme d'émissions de NO _x de chaque série.....	5
Tableau 4. Résumé des valeurs moyennes de NO _x des entreprises – parcs de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers.....	6
Tableau 5. Normes d'émissions d'échappement (g/mi) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.	7
Tableau 6. Portée des rapports d'entreprise (niveau 3).....	7
Tableau 7. Distribution des véhicules de niveau 3 selon la norme d'émissions de GONM + NO _x de chaque série.	8
Tableau 8. Valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM + NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mi).	8
Tableau 9. Valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM + NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale supplémentaire visant les parcs de véhicules – (g/mi).	9
Tableau 10. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.....	9
Tableau 11. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.....	10
Tableau 12. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.....	10
Tableau 13. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.....	11
Tableau 14. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.....	12
Tableau 15. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de camionnettes légères de type 2, de	

camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.	12
Tableau 16. Normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.....	14
Tableau 17. Résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères.....	15
Tableau 18. Résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers.....	15
Tableau 19. Normes d'émissions diurnes, moteur chaud, de niveau 3 (grammes par essai).	16
Tableau 20. Résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1.....	16
Tableau 21. Résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes légères de type 2.....	17

SOMMAIRE

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* (ci-après appelé « le Règlement ») définit des normes nationales afin de limiter les émissions contribuant au smog (gaz organiques non méthaniques [GONM], oxydes d'azote [NO_x], particules, hydrocarbures non méthaniques [HCNM] froids, émissions de vapeurs de carburant [EVAP]) provenant des véhicules routiers et moteurs neufs. Les nouvelles normes moyennes de niveau 3 des parcs concordent toujours avec les normes progressivement plus strictes adoptées par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, qui couvrent les années de modèles 2017 à 2025. Le Règlement impose aux importateurs et aux constructeurs de véhicules neufs de respecter les normes moyennes de polluants atmosphériques des parcs et établit des exigences annuelles de déclaration de conformité. L'année de modèle 2017 est la première année de modèle où les entreprises sont tenues de respecter les nouvelles normes de niveau 3.

Le présent rapport résume le rendement moyen en matière de réduction des polluants atmosphériques du parc de véhicules canadiens de l'année de modèle 2017. Au total, 23 entreprises ont présenté des rapports de fin d'année de modèle portant sur un total de 1 987 313 véhicules construits ou importés au Canada pour la première vente au détail. Le rapport inclut les valeurs moyennes de GONM + NO_x, de HCNM froids et d'EVAP pour chacune des entreprises ainsi que leurs points/déficits relatifs aux émissions. Il comprend aussi une comparaison de la distribution des véhicules certifiés conformes aux différentes séries d'émissions ainsi qu'une comparaison du rendement général en matière de GONM + NO_x par rapport aux années de modèles antérieures au niveau 3.

La valeur moyenne de GONM + NO_x des parcs canadiens combinés de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 de l'année de modèle 2017 est de 0,0937067 g/mille, comparativement à la norme de 0,086 g/mille. La valeur moyenne de GONM + NO_x des parcs canadiens combinés de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers de l'année de modèle 2017 est de 0,1113309 g/mille, comparativement à la norme de 0,101 g/mille.

Les moyennes globales de GONM + NO_x des parcs témoignent des améliorations continue de l'industrie au chapitre du rendement des émissions depuis 2004. Bien que les valeurs moyennes des parcs soient supérieures aux normes applicables à l'année de modèle 2017, les entreprises ont trois ans pour compenser tout déficit subi tout en continuant de se conformer aux dispositions du Règlement relatives aux moyennes des parcs. Toutes les entreprises ont respecté les pourcentages de réduction progressive de 2017 à l'égard des particules et des EVAP, et ont satisfait aux normes moyennes des parcs visant les HCNM froids.

1. OBJET

Le présent rapport vise à résumer le rendement moyen de chaque entreprise et du parc canadien dans son ensemble relativement aux émissions de polluants atmosphériques pour l'année de modèle 2017. Ceci est basé sur les données soumises par les entreprises dans leurs rapports de fin d'année de modèle ainsi que toute révision reçue avant la publication du présent rapport. Il a aussi pour objet de faire état de l'efficacité du programme sur les émissions moyennes de polluants atmosphériques du parc canadien en vue de l'atteinte des objectifs en matière de rendement environnemental énoncés dans la réglementation.

2. LE RÈGLEMENT

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*, pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004; il a instauré des normes nationales d'émissions plus rigoureuses pour les véhicules routiers et leurs moteurs. Le Règlement harmonise les normes canadiennes d'émissions pour les véhicules légers (VLE)¹; les camionnettes légères (CLE)², qui comprennent les camionnettes légères de type 1 (CLE1) et 2 (CLE2); les camionnettes lourdes (CLO)³, qui comprennent les camionnettes légères de type 3 (CLO3) et 4 (CLO4); les véhicules moyens à passagers (VMP)⁴; les véhicules lourds; les moteurs de véhicule lourd; les motocyclettes routières avec les normes de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, qui sont intégrées par voie de référence au *Code of Federal Regulations* (CFR).

De l'année de modèle 2004 à l'année de modèle 2016, les entreprises étaient tenues de respecter les normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs (normes des niveaux 1 et 2). La Figure 1 illustre le rendement global canadien durant ces années.

¹ Les véhicules légers sont généralement des automobiles.

² Les camionnettes légères comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes dont le poids nominal brut (PNB) est de 2 722 kg (6 000 lb) ou moins.

³ Les camionnettes lourdes comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes dont le poids nominal brut (PNB) est supérieur à 2 722 kg (6 000 lb) et peut aller jusqu'à 3 856 kg (8 500 lb).

⁴ Les véhicules moyens à passagers comprennent généralement les véhicules plus lourds de type passagers, comme les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport dont le PNB est supérieur à 3 856 kg (8 500 lb) et inférieur à 4 536 kg (10 000 lb).

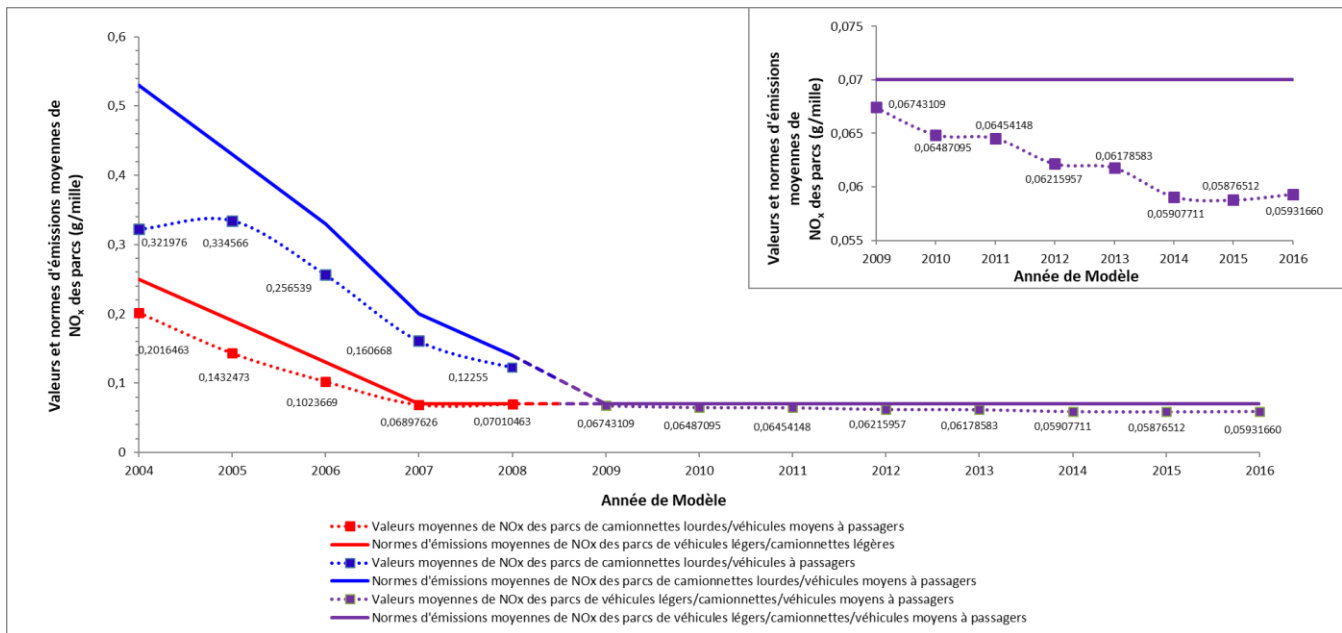


Figure 1. Moyennes et normes de NO_x applicables aux véhicules des années de modèles 2004 à 2016.

La modification du Règlement en 2015 visait à établir de nouvelles normes d'émissions pour les automobiles, les camionnettes légères et certains véhicules lourds des années de modèles 2017 et subséquentes qui sont importés ou construits au Canada. Les modifications fixent des normes de plus en plus strictes et des normes moyennes pour les parcs des années de modèles 2017 à 2025 en ce qui concerne les émissions combinées de GONM et de NO_x, et définissent un calendrier d'application graduelle de normes plus rigoureuses sur les particules et les EVAP, en phase avec les normes EPA américaines adoptées en 2014.

Les parcs de véhicules légers, de camionnettes légères et de véhicules moyens à passagers des entreprises devront respecter des normes d'émissions de gaz d'échappement progressivement plus sévères, pour atteindre une norme moyenne de parc de 30 mg/mille d'émissions de GONM + NO_x pour l'année de modèle 2025. De même, les parcs de véhicules lourds des classes 2B⁵ et 3⁶ devront respecter des normes moyennes progressivement plus rigoureuses à l'égard des émissions de GONM + NO_x, qui atteindront respectivement 178 mg/mille et 247 mg/mille pour l'année de modèle 2022.

De plus, depuis l'année de modèle 2017, de nouvelles normes d'émissions de gaz d'échappement à l'égard des particules sont progressivement mises en œuvre. Ainsi, un pourcentage croissant de véhicules des parcs des entreprises pour chaque année de modèle successive devra graduellement respecter ces normes, et la mise en œuvre pleine et entière se fera à compter de l'année de modèle 2021. Une autre approche progressive en matière de conformité à ces normes permet aux entreprises de satisfaire à ces dernières en démontrant qu'un nombre équivalent de véhicules respecte les nouvelles normes, lorsqu'on en établit la moyenne sur plus d'une année de modèle incluse dans la phase de transition. Concernant les véhicules dont le poids nominal brut (PNB) peut aller jusqu'à 6 000 lb, la norme relative aux particules est de 3 mg/mille. Concernant les véhicules dont le PNB est supérieur à 6 000 lb et peut aller jusqu'à 14 000 lb,

⁵ Les véhicules lourds de classe 2B comprennent généralement les fourgonnettes de livraison et les camionnettes lourdes dont le PNB est supérieur à 3 856 kg (8 500 lb), mais inférieur ou égal à 4 536 kg (10 000 lb).

⁶ Les véhicules lourds de classe 3 comprennent généralement les fourgonnettes de livraison et les camionnettes lourdes dont le PNB est supérieur à 4 536 kg (10 000 lb), mais inférieur ou égal à 6 530 kg (14 000 lb).

cette norme est de 3 mg/mille pour les camionnettes légères et les véhicules moyens à passagers concernés, et de 8 mg/mille et de 10 mg/mille pour les véhicules lourds des classes 2B et 3, respectivement.

Depuis l'année de modèle 2017, de nouvelles normes d'émissions de vapeurs de carburant (EVAP) sont progressivement mises en œuvre. Un pourcentage croissant de véhicules des parcs des entreprises pour chaque année de modèle successive devra graduellement respecter ces normes, et la mise en œuvre pleine et entière se fera à compter de l'année de modèle 2022. Une autre approche progressive en matière de conformité à ces normes permet aux entreprises de satisfaire à ces dernières en démontrant qu'un nombre équivalent de véhicules respecte les nouvelles normes, lorsqu'on en établit la moyenne sur plus d'une année de modèle incluse dans la phase de transition. Pour ce qui est des VLE et des CLE1, cette norme est de 0,3 g par essai. Pour ce qui est des CLE2, cette norme est de 0,4 g par essai. Pour les CLO, cette norme est de 0,5 g par essai, et pour les véhicules lourds (classes 2B et 3), elle est de 0,6 g par essai.

Les modifications établissent aussi de nouvelles normes moyennes des parcs au Canada concernant les émissions d'hydrocarbures non méthaniques (HCNM) des gaz d'échappement par temps froid. En ce qui a trait aux parcs de véhicules dont le PNB peut aller jusqu'à 6 000 lb, la norme moyenne des parcs à l'égard des HCNM froids est établie à 0,3 g/mille depuis l'année de modèle 2017. Concernant les parcs de véhicules dont le PNB est supérieur à 6 000 lb et peut aller jusqu'à 14 000 lb, la norme moyenne des parcs à l'égard des HCNM froids est établie à 0,5 g/mille depuis l'année de modèle 2017.

Des assouplissements concernant les véhicules vendus tant au Canada qu'aux États-Unis sont prévus à des fins de conformité aux normes d'émissions moyennes des parcs et aux normes d'émissions à mise en œuvre progressive. Ces assouplissements reconnaissent que le rendement des émissions du parc d'une entreprise qui vend des véhicules tant au Canada qu'aux États-Unis est effectivement régi par le programme de réglementation des États-Unis.

Le Règlement exige que toutes les entreprises soumettent un rapport de conformité au ministre au plus tard le 1^{er} mai suivant la fin de chaque année de modèle. Le rapport de fin d'année de modèle doit contenir des renseignements détaillés sur les parcs de l'entreprise et/ou sur ses groupes de véhicules.

Pour en savoir davantage sur le Règlement et, plus précisément, sur le calcul des valeurs moyennes des parcs et des points/déficits relatifs aux émissions, veuillez consulter le Règlement, qui est accessible à partir du [registre environnemental de la LCPE](#) d'Environnement et Changement climatique Canada.

3. RAPPORTS DE NIVEAU 2 POUR L'ANNÉE DE MODÈLE 2017

Les CLO et les VMP ne sont pas visés par les normes de niveau 3 pour l'année de modèle 2017 et, donc, doivent toujours se conformer aux normes de niveau 2, à moins que l'entreprise n'ait volontairement choisi de certifier ses véhicules selon les normes de niveau 3. Les entreprises certifient leurs véhicules selon une série, pour laquelle existent des normes d'émissions spécifiques de NO_x et d'autres polluants (voir le Tableau 1). Le Tableau 2 présente les entreprises ayant soumis un rapport de fin d'année de modèle portant sur des véhicules certifiés conformes aux normes de niveau 2, notamment les marques des véhicules et le nombre de groupes d'essai de véhicules certifiés conformes au niveau 2.

Tableau 1. Normes d'émissions d'échappement (g/mi) par série de niveau 2 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.

Numéro de série	NO _x	GONM	CO	Formaldéhyde	Particules
8	0,20	0,125/0,156	4,2	0,018	0,02
7	0,15	0,09	4,2	0,018	0,02
6	0,10	0,09	4,2	0,018	0,01
5	0,07	0,09	4,2	0,018	0,01
4	0,04	0,07	2,1	0,011	0,01
3	0,03	0,055	2,1	0,011	0,01
2	0,02	0,01	2,1	0,004	0,01
1	0,00	0,00	0,0	0,000	0,00

Tableau 2. Portée des rapports d'entreprise (niveau 2).

Entreprise	Marques	Nombres de groupes d'essai
Groupe BMW du Canada	BMW, Mini, Rolls-Royce	3
FCA Canada Inc.	Chrysler, Dodge, Jeep, Fiat, Alfa Romeo, RAM	3
Ford du Canada Ltée	Ford, Lincoln	9
General Motors Canada	Buick, Cadillac, Chevrolet, GMC	6
Honda Canada Inc.	Acura, Honda	1
Lotus Cars Ltd	Lotus	1
Maserati North America, Inc.	Maserati	1
Mercedes-Benz Canada Inc.	Mercedes, Smart	4
Porsche Cars Canada, Ltd.	Porsche	3
Toyota Canada Inc.	Lexus, Scion, Toyota	3
Groupe Volkswagen Canada	Audi, Bentley, Bugatti, Lamborghini, Volkswagen	2

3.1. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE NO_x

Le Tableau 3 résume la distribution des véhicules selon la norme d'émissions de NO_x par série de niveau 2. Il présente aussi la valeur moyenne de NO_x calculée pour le parc canadien certifié conforme aux normes de niveau 2 de l'année de modèle 2017.

Tableau 3. Distribution des véhicules selon la norme d'émissions de NO_x de chaque série.

Niveau et numéro de série	Norme de NO _x (g/mi)	Nombre total de véhicules dans la série	Pourcentage de véhicules dans la série
Niveau 2 série 8	0,20	843	0,28
Niveau 2 série 7	0,15	0	0
Niveau 2 série 6	0,10	0	0
Niveau 2 série 5	0,07	230 947	77,42
Niveau 2 série 4	0,04	66 522	22,3
Niveau 2 série 3	0,03	0	0
Niveau 2 série 2	0,02	0	0
Niveau 2 série 1	0,00	0	0

Durant l'année de modèle 2017, la quasi-totalité des 298 312 véhicules de niveau 2 (99,72 % du parc) ont été certifiés conformes à une série équivalente ou inférieure à la norme moyenne de NO_x de 0,07 g/mille. La valeur moyenne de NO_x du parc canadien était de 0,0636775 g/mille.

Au total, 11 entreprises ont soumis un rapport portant sur des véhicules de niveau 2 de l'année de modèle 2017 comprenant des CLO et des VMP.

Les valeurs moyennes de NO_x des entreprises variaient de 0,053667 g/mille à 0,070000 g/mille pour les parcs de CLO et de VMP, et aucune entreprise n'a déclaré de valeur moyenne de NO_x supérieure à la norme de 0,07 g/mille pour leur parc (voir le Tableau 4).

Au total, les entreprises ont obtenu 1 886 points pour l'année de modèle 2017. Aucune entreprise n'a accusé de déficit relativement à son parc ni n'a déclaré de solde négatif à la fin de cette année de modèle. De plus, il n'y a eu aucun transfert de points de niveau 2 entre les entreprises pour l'année de modèle 2017.

Tableau 4. Résumé des valeurs moyennes de NO_x des entreprises – parcs de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de NO _x du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Groupe BMW du Canada	1 905	0,07	0
FCA Canada Inc.	12 672	0,053667	207
Ford du Canada Ltée	116 889	0,055646	1 678
General Motors Canada	127 945	0,07	0
Honda Canada Inc.	4 530	0,07	0
Lotus Cars Ltd	13	0,07	0
Maserati North America, Inc.	745	0,07	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	11 734	0,069884	1
Porsche Cars Canada, Ltd.	1 614	0,07	0
Toyota Canada Inc.	11 654	0,07	0
Groupe Volkswagen Canada	8 611	0,07	0

4. RAPPORTS DE NIVEAU 3 POUR L'ANNÉE DE MODÈLE 2017

Conformément aux normes de niveau 3, les entreprises certifient un véhicule conforme à une série de « GONM + NO_x » combinée. Ces séries représentent les normes de la procédure d'essai fédérale (PEF) selon lesquelles les véhicules sont certifiés. Concernant l'année de modèle 2017, les valeurs moyennes de la PEF pour les GONM + NO_x du parc d'une entreprise sont calculées pour les parcs suivants :

- 1) le parc d'une entreprise constitué de tous ses véhicules légers et camionnettes légères de type 1 auxquels s'applique la norme de GONM + NO_x pertinente pour une durée de vie utile de 120 000 milles;
- 2) le parc d'une entreprise constitué de tous ses véhicules légers et camionnettes légères de type 1 auxquels s'applique la norme de GONM + NO_x pertinente pour une durée de vie utile de 150 000 milles;
- 3) le parc d'une entreprise constitué de l'ensemble de ses camionnettes légères de type 2.

Le tableau 5 présente les normes d'émissions d'échappement correspondantes pour les séries de niveau 3 de la PEF.

Tableau 5. Normes d'émissions d'échappement (g/mi) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.

Numéro de série	GONM + NO _x	CO	Formaldéhyde	Particules
160	0,160	4,2	0,004	0,003
125	0,125	2,1	0,004	0,003
110 ¹	0,110	2,1	0,004	0,003
85 ¹	0,085	2,1	0,004	0,003
70	0,070	1,7	0,004	0,003
50	0,050	1,7	0,004	0,003
30	0,030	1,0	0,004	0,003
20	0,020	1,0	0,004	0,003
0	0,000	0,0	0,000	0,000

¹ Séries de transition d'après lesquelles les véhicules peuvent être certifiés conformes jusqu'à l'année de modèle 2019.

Le Tableau 6 présente les entreprises ayant soumis un rapport de fin d'année de modèle portant sur des véhicules certifiés conformes aux normes de niveau 3, notamment les marques des véhicules et le nombre de groupes d'essai de certification de niveau 3.

Tableau 6. Portée des rapports d'entreprise (niveau 3).

Entreprise	Marques	Nombre de groupes d'essai
Aston Martin Lagonda Ltd.	Aston Martin	2
Groupe BMW du Canada	BMW, Mini, Rolls-Royce	26
FCA Canada Inc.	Chrysler, Dodge, Jeep, Fiat, Alfa Romeo, RAM	23
Ferrari North America, Inc.	Ferrari	3
Ford du Canada Limitée	Ford, Lincoln	37
General Motors Canada	Buick, Cadillac, Chevrolet, GMC	30
Honda Canada Inc.	Acura, Honda	21
Hyundai Auto Canada Corp.	Hyundai	21
Jaguar Land Rover Canada ULC	Jaguar, Land Rover	7
Kia Canada Inc.	Kia	23
Maserati North America, Inc.	Maserati	3
Mazda Canada Inc.	Mazda	10
McLaren Automotive Ltd.	McLaren	1
Mercedes-Benz Canada Inc.	Mercedes, Smart	16
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	Mitsubishi	7
Nissan Canada Inc.	Infiniti, Nissan	32
Porsche Cars Canada, Ltd	Porsche	8
Subaru Canada, Inc.	Subaru	8
Tesla Motors Canada Inc.	Tesla	3
Toyota Canada Inc.	Lexus, Scion, Toyota	30
Groupe Volkswagen Canada	Audi, Bentley, Bugatti, Lamborghini, Volkswagen	24
Volvo Car Canada Ltée	Volvo	4

Le Tableau 7 résume la distribution des véhicules selon la norme d'émissions de GONM + NO_x de chaque série.

Tableau 7. Distribution des véhicules de niveau 3 selon la norme d'émissions de GONM + NO_x de chaque série.

Niveau et numéro de série	Norme de GONM + NO _x (gramme/mille)	Nombre total de véhicules dans la série	Pourcentage de véhicules dans la série
Niveau 3 série 160	0,160	42 766	2,53
Niveau 3 série 125	0,125	634 765	37,59
Niveau 3 série 110 ¹	0,110	368 531	21,82
Niveau 3 série 85 ¹	0,085	6 106	0,36
Niveau 3 série 70	0,070	472 614	27,99
Niveau 3 série 50	0,050	9 201	0,54
Niveau 3 série 30	0,030	145 872	8,64
Niveau 3 série 20	0,020	0	0
Niveau 3 série 0	0,000	9 146	0,53
Nombre total de véhicules de niveau 3 dans le parc de l'année de modèle 2017			1 688 614

¹ Séries de transition.

4.1. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE GONM + NO_x

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs à l'égard des émissions de GONM + NO_x.

Le Tableau 8 et le

Tableau 9, tous deux tirés de l'article 86.1811-17 du *Code of Federal Regulations* (CFR), présentent les valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de niveau 3 de la PEF et de la procédure d'essai fédérale supplémentaire (PEFS) visant les GONM + NO_x pour les parcs de véhicules des années de modèles 2017 à 2025.

Tableau 8. Valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM + NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mi).

Année de modèle	VLE, CLE1 – 150 000 milles de vie utile ¹	VLE, CLE1 – 120 000 milles de vie utile ¹	CLE2, CLO ²
2017 ³	0,086	0,073	0,101
2018	0,079	0,067	0,092
2019	0,072	0,061	0,083
2020	0,065	0,055	0,074
2021	0,058	0,049	0,065
2022	0,051	0,043	0,056
2023	0,044	0,037	0,047
2024	0,037	0,031	0,038
2025	0,030	0,026	0,030

¹ Les véhicules certifiés conformes aux normes selon une vie utile de 120 000 milles peuvent satisfaire à la norme moyenne des parcs selon une vie utile de 150 000 milles dans certaines circonstances, tel qu'il est énoncé au [paragraphe \(b\)\(8\)\(iii\)\(A\)](#) de cet article (en anglais).

² Les VMP sont visés par les mêmes normes d'émissions et dispositions relatives à la certification applicables aux CLE4.

³ Les CLO et les VMP doivent respecter les normes de niveau 3 à partir de l'année de modèle 2018.

Tableau 9. Valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM + NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale supplémentaire visant les parcs de véhicules – (g/mi).

Année de modèle	GONM + NO _x (g/mi)
2017 ¹	0,103
2018	0,097
2019	0,090
2020	0,083
2021	0,077
2022	0,070
2023	0,063
2024	0,057
2025	0,050

¹ Les CLO et les VMP doivent satisfaire aux normes de niveau 3 à partir de l'année de modèle 2018.

4.1.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 120 000 milles

Le Tableau 10 résume les valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 120 000 milles.

Tableau 10. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM + NO _x du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017 ⁷
Aston Martin Lagonda Ltd.	28	0,125	0
Groupe BMW du Canada	4 943	0,125056	-257
Jaguar Land Rover Canada ULC	316	0,125	-17
Maserati North America, Inc.	624	0,160	0
McLaren Automotive Ltd.	112	0,125	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	2 319	0,159331	-200
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	8 279	0,160	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	320	0,160	0

Le Tableau 11 résume les valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la PEFS pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 120 000 milles.

⁷ Les totaux négatifs représentent un déficit.

Tableau 11. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM + NO _x du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Aston Martin Lagonda Ltd.	28	0,103	0
Groupe BMW du Canada	4 943	0,162027	-292
Jaguar Land Rover Canada ULC	316	0,09	0
Maserati North America, Inc.	624	0,100	0
McLaren Automotive Ltd.	112	0,103	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	2 319	0,084652	43
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	8 279	0,100	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	320	0,100	0

4.1.2. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 150 000 milles

Le Tableau 12 résume les valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 150 000 milles.

Tableau 12. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM + NO _x du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Aston Martin Lagonda Ltd.	54	0,125	0
Groupe BMW du Canada	20 918	0,44076	876
FCA Canada Inc.	22 827	0,116179	-689
Ferrari North America, Inc.	275	0,125	0
Ford du Canada Ltée	57 085	0,097460	-628
General Motors Canada	85 582	0,108613	-1 944
Honda Canada Inc.	172 813	0,103	0
Hyundai Auto Canada Corp.	172 817	0,096384	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	2 023	0,060459	53
Kia Canada Inc.	61 593	0,090477	0
Mazda Canada Inc.	35 684	0,063009	820
Mercedes-Benz Canada Inc.	20 049	0,071385	293
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	13 385	0,065555	0
Nissan Canada Inc.	88 876	0,081905	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 037	0,134879	0
Subaru Canada, Inc.	24 546	0,096529	0
Tesla Motors Canada Inc.	3 483	0	300
Toyota Canada Inc.	89 327	0,088891	0
Groupe Volkswagen Canada	71 609	0,069003	1 436
Volvo Car Canada Ltée	1 331	0,127103	0

Le Tableau 13 résume les valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la PEFS pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 150 000 milles.

Tableau 13. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM + NO_x du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Aston Martin Lagonda Ltd.	54	0,103	0
Groupe BMW du Canada	20 918	0,059826	903
FCA Canada Inc.	22 827	0,087941	344
Ferrari North America, Inc.	275	0,125	0
Ford du Canada Ltée	57 085	0,087074	285
General Motors Canada	85 582	0,107076	-352
Honda Canada Inc.	172 813	0,091	0
Hyundai Auto Canada Corp.	172 817	0,098827	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	2 023	0,103	0
Kia Canada Inc.	61 593	0,092465	0
Mazda Canada Inc.	35 684	0,058752	1 579
Mercedes-Benz Canada Inc.	20 049	0,051304	1 036
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	13 385	0,099364	0
Nissan Canada Inc.	88 876	0,096173	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 037	0,110544	0
Subaru Canada, Inc.	24 546	0,067296	0
Tesla Motors Canada Inc.	3 483	0	359
Toyota Canada Inc.	89 327	0,088891	0
Groupe Volkswagen Canada	71 609	0,069003	2 434
Volvo Car Canada Ltée	1 331	0,101803	0

4.1.3. Camionnettes légères de type 2, camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 14 résume les valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de CLE2.

Tableau 14. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM + NO _x du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Groupe BMW du Canada	9 090	0,125	-218
FCA Canada Inc.	52 863	0,11	-476
Ford du Canada Ltée	106 410	0,098975	215
General Motors Canada	50 946	0,103104	-107
Honda Canada Inc.	10 800	0,125	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	6 857	0,038455	344
Kia Canada Inc.	6 812	0,125	0
Mazda Canada Inc.	23 428	0,125	-562
Mercedes-Benz Canada Inc.	10 407	0,07	323
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	3 323	0,07	0
Nissan Canada Inc.	53 020	0,082577	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	4 712	0,160	0
Subaru Canada, Inc.	26 700	0,114540	0
Toyota Canada Inc.	121 797	0,091675	0
Groupe Volkswagen Canada	18 234	0,125	-438
Volvo Car Canada Ltée	2 289	0,125	0

Le Tableau 15 résume les valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la PEFS pour leur parc de CLE2.

Tableau 15. Résumé des valeurs moyennes de GONM + NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM + NO _x du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Groupe BMW du Canada	9 090	0,160055	-519
FCA Canada Inc.	52 863	0,101437	82
Ford du Canada Ltée	106 410	0,093793	980
General Motors Canada	50 946	0,104772	-90
Honda Canada Inc.	10 800	0,100	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	6 857	0,103	0
Kia Canada Inc.	6 812	0,130	0
Mazda Canada Inc.	23 428	0,094291	204
Mercedes-Benz Canada Inc.	10 407	0,050498	546

Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	3 323	0,100	0
Nissan Canada Inc.	53 020	0,097407	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	4 712	0,100	0
Subaru Canada, Inc.	26 700	0,077700	0
Toyota Canada Inc.	121 797	0,085020	0
Groupe Volkswagen Canada	18 234	0,106531	-64
Volvo Car Canada Ltée	2 289	0,100	0

Des valeurs moyennes de GONM + NO_x supérieures aux normes d'émissions de GONM + NO_x applicables à un parc donné peuvent être attribuées aux facteurs suivants :

1. L'entreprise choisit d'exclure son groupe de véhicules certifiés aux États-Unis vendus au Canada et aux États-Unis à la conformité obligatoire à la norme moyenne de GONM + NO_x visant les parcs. Une telle exclusion est autorisée parce que l'objectif des dispositions sur les moyennes des parcs est les parcs de véhicules canadiens atteignent un rendement d'émissions global comparable à celui des États-Unis, tout en réduisant le plus possible le fardeau réglementaire des entreprises. Une analyse réalisée par Environnement et Changement climatique Canada a révélé que, même dans le cas de scénarios extrêmes, les variations entre les parcs canadiens et états-uniens devraient rester faibles.
2. L'entreprise a recours à une disposition provisoire qui lui permet d'inclure dans son parc de VLE/CLE1 de durée de vie utile de 150 000 milles ses VLE/CLE1 de durée de vie utile de 120 000 milles certifiés conformes à des séries supérieures à la série 70. Cette disposition provisoire peut être utilisée jusqu'à l'année de modèle 2019. Une telle mesure permet aux VLE/CLE1 de durée de vie utile de 120 000 milles de satisfaire aux normes moins strictes visant les parcs de VLE/CLE1 de durée de vie utile de 150 000 milles.
3. La valeur moyenne de GONM + NO_x est supérieure à la norme de GONM + NO_x applicable à un de ses parcs. Une entreprise peut compenser le déficit associé à un parc en utilisant des points associés à un autre parc appartenant au même ensemble de calcul de points.
4. La valeur moyenne de GONM + NO_x est supérieure à la norme applicable. Une entreprise peut compenser un déficit dans une année de modèle subséquente.

4.1.4. Points d'action précoce

Des points d'action précoce sont obtenus pour le parc de VLE/CLE1 d'une entreprise pour les années de modèles 2015-2016 ainsi que pour le parc de CLE2/CLO/VMP d'une entreprise pour les années de modèles 2016-2017 si les moyennes respectives de GONM + NO_x des parcs sont inférieures à la norme de 0,160.

4.1.5. Rendement global des parcs canadiens

La Figure 2 illustre les moyennes globales canadiennes de GONM + NO_x des parcs de VLE/CLE1 et de CLE2/CLO/VMP pour les années de modèles 2015 à 2017.

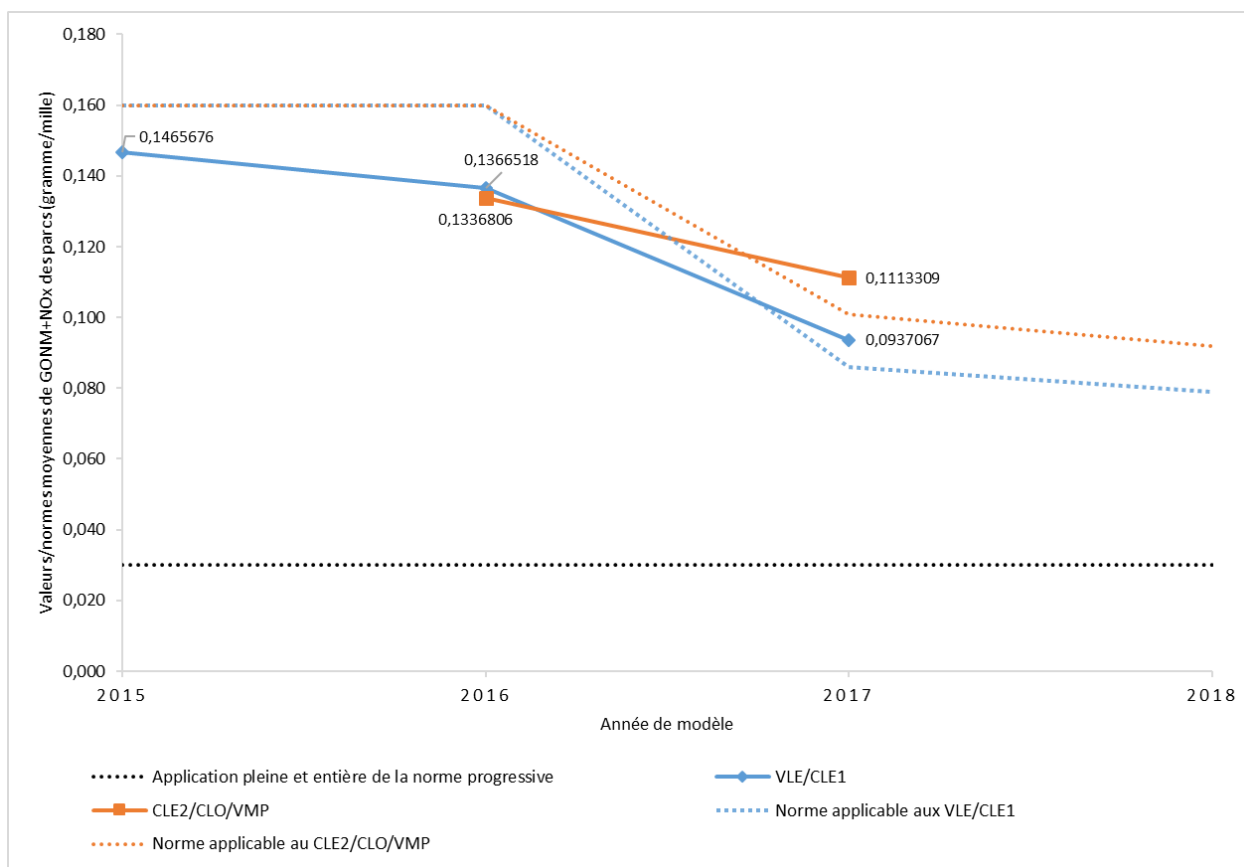


Figure 2. Moyennes et normes de GONM + NO_x des parcs.

4.2. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE HCNM FROIDS

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs relativement aux émissions de HCNM froids.

Le Tableau 16 présente les normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.

Tableau 16. Normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.

Catégorie de poids de véhicule	Ventes de HCNM froids – norme moyenne pondérée des parcs (g/mi)
VLE et CLE	0,3
CLO	0,5

4.2.1. Véhicules légers et camionnettes légères

Le Tableau 17 résume les valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de VLE/CLE.

Tableau 17. Résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de HCNM froids du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Aston Martin Lagonda Ltd.	82	0,3	0
Groupe BMW du Canada	34 404	0,3	0
FCA Canada Inc.	75 690	0,3	0
Ferrari North America, Inc.	275	0,3	0
Ford du Canada Ltée	162 973	0,3	0
General Motors Canada	131 579	0,3	0
Honda Canada Inc.	183 613	0,3	0
Hyundai Auto Canada Corp.	172 162	0,3	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	8 276	0,3	0
Kia Canada Inc.	67 928	0,3	0
Maserati North America, Inc.	624	0,4	0
Mazda Canada Inc.	59 112	0,3	0
McLaren Automotive Ltd.	112	0,3	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	32 669	0,3	0
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	24 902	0,3	0
Nissan Canada Inc.	141 012	0,3	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	7 069	0,3	0
Subaru Canada, Inc.	51 246	0,3	0
Toyota Canada Inc.	211 124	0,3	0
Groupe Volkswagen Canada	89 138	0,3	0
Volvo Car Canada Ltée	3 620	0,3	0

4.2.2. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 18 résume les valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de CLO/VMP.

Tableau 18. Résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de HCNM froids du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Groupe BMW du Canada	6 777	0,5	0
FCA Canada Inc.	184 172	0,4	18 422
Ford du Canada Ltée	116 889	0,4	11 689
General Motors Canada	133 811	0,4	13 381
Honda Canada Inc.	10 950	0,4	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	3 039	0,4	304
Mercedes-Benz Canada Inc.	11 964	0,6	0

Nissan Canada Inc.	7 403	0,5	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 117	0,5	0
Toyota Canada Inc.	18 863	0,5	0
Groupe Volkswagen Canada	9 035	0,4	904
Volvo Car Canada Ltée	2 719	0,5	0

4.3. RENDEMENT MOYEN DES PARCS RELATIVEMENT AUX ÉMISSIONS D'EVAP

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs relativement aux émissions d'EVAP.

Le Tableau 19 présente les normes moyennes d'émissions d'EVAP des parcs.

Tableau 19. Normes d'émissions diurnes, moteur chaud, de niveau 3 (grammes par essai).

Catégorie de véhicule	Conditions de basse altitude – moyenne des parcs
VLE, CLE1	0,3
CLE2	0,4
CLO	0,5
VLO	0,6

4.3.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1

Le Tableau 20 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de VLE/CLE1.

Tableau 20. Résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
Groupe BMW du Canada	21 072	0,3	0
FCA Canada Inc.	600	0,4	0
Ford du Canada Ltée	15 515	0,3	0
Honda Canada Inc.	116 070	0,3	0
Hyundai Auto Canada Corp.	117 266	0,3	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	1 549	0,3	0
Kia Canada Inc.	23 305	0,3	0
Mazda Canada Inc.	23 285	0,3	0
McLaren Automotive Ltd.	112	0,3	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	6 834	0,3	0
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	2 850	0,3	0
Nissan Canada Inc.	12 321	0,3	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	382	0,3	0
Subaru Canada, Inc.	9 242	0,3	0
Toyota Canada Inc.	8 032	0,3	0
Groupe Volkswagen Canada	14 592	0,3	0
Volvo Car Canada Ltée	691	0,3	0

4.3.2. Camionnettes légères de type 2

Le Tableau 21 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de CLE2.

Tableau 21. Résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes légères de type 2

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mi)	Total de points pour l'année de modèle 2017
FCA Canada Inc.	3 378	0,4	0
Ford du Canada Ltée	83 529	0,4	0
General Motors Canada	12 288	0,4	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	6 411	0,4	0
Mazda Canada Inc.	20 077	0,3	2 008
Mercedes-Benz Canada Inc.	1 357	0,3	136
Subaru Canada, Inc.	196	0,3	0
Toyota Canada Inc.	44 622	0,4	0
Volvo Car Canada Ltée	220	0,3	0

4.4. RÉDUCTION PROGRESSIVE DES ÉMISSIONS DE PARTICULES ET D'EVAP

Concernant l'année de modèle 2017, 20 % du parc de véhicules d'une entreprise doit respecter les normes de niveau 3 visant les particules, et 40 % du parc doit satisfaire aux normes de niveau 3 visant les EVAP. Toutes les entreprises respectent ces exigences.

5. CONCLUSIONS

Les résultats de l'année de modèle 2017 représentent le premier cycle de rapports aux termes des nouvelles normes plus strictes de niveau 3. Toutes les entreprises assujetties à des exigences annuelles de rapports de conformité ont présenté des rapports de fin d'année de modèle portant sur un total de 1 987 313 véhicules construits ou importés au Canada pour la première vente au détail.

La valeur moyenne des émissions de GONM + NO_x du parc canadien combiné de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 de l'année de modèle 2017 est de 0,0937067 g/mille, comparativement à la norme de 0,086 g/mille. La valeur moyenne des émissions de GONM + NO_x du parc canadien combiné de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers de l'année de modèle 2017 est de 0,1113309 g/mille, comparativement à la norme de 0,101 g/mille.

Les moyennes globales de GONM + NO_x des parcs témoignent des améliorations de l'industrie au chapitre du rendement des émissions. Bien que les valeurs moyennes des parcs soient supérieures aux normes applicables à l'année de modèle 2017, toutes les entreprises ont respecté les dispositions du Règlement concernant les moyennes des parcs.

Toutes les entreprises ont satisfait aux pourcentages de réduction progressive des émissions de particules et d'EVAP pour 2017, et ont respecté les normes moyennes des parcs visant les HCNM froids.